

Attestation de suivi

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) atteste que

William ANGUILE-DIOP

a suivi avec succès le MODULE 3 : LES RESPONSABILITÉS DES ACTEURS

et obtenu le score suivant à l'évaluation : 93 %

Fait le 29 mars 2023

CNIL